

Le GRAIn

« Groupe Réflexion
Action Innovation »

GRAIn D'CAFE

« CODE DE LA RUE »

« CODE DE LA RUE »

HISTORIQUE

**UNE LONGUE EVOLUTION
INSPIREE PAR NOS VOISINS
EUROPEENS**

LES PRECURSEURS

1960 - AUX PAYS BAS
MISE EN PLACE DES « WOONEF »
(Cours résidentielles)

1988- AUX PAYS BAS
LES « ERF »
(Extension aux îlots urbains)

1988 - EN BELGIQUE ET EN SUISSE
ADOPTION DE CONCEPTS SIMILAIRES
A CEUX DES NEERLANDAIS

1988 - EN FRANCE LE CODE DE LA ROUTE
PRIVILEGIE TOUJOURS L'AUTOMOBILE

2002 - TIMIDE EVOLUTION FRANCAISE

ABAISSEMENT DES VITESSES EN VILLE (50 km/h)

CREATION DES « ZONES PIETONNES »

CREATION DES « ZONES 30 KM/H »

2006 - EXPERIMENTATION BELGE

**CHANGEMENT RADICAL
DE LA MANIERE DE PENSER ET DE CONCEVOIR
LES CENTRE-VILLE**

**AVEC LA CREATION
D'ESPACES SECURISANTS
POUR PIETONS ET CYCLISTES**

**2007 - EN FRANCE UN DEBUT D'EVOLUTION
« GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT »**

**RECOMMANDATIONS
POUR GENERALISER LES**

« ZONES DE RENCONTRE »

ET

REDUIRE LES « NUISANCES AUTOMOBILES »

2008 - FRANCE
DECRET FONDATEUR DU « CODE DE LA RUE »
(N° 2008-754 - 30 juillet 2008)

COHABITATION DE TOUS LES USAGERS
(Piétons - Cyclistes - P.M.R. - Automobilistes)
AVEC LA MISE EN PLACE

1 - DES « AIRES PIETONNES »

2 - DES « ZONES DE RENCONTRE » A 20 KM/H

3 - DES « ZONE 30 KM/H »

4 - DU « DOUBLE SENS CYCLABLE »

2015 - FRANCE
(Décret du 2 juin 2015)

REGLEMENTATION SUR LES
« MOBILITES ALTERNATIVES A L'AUTOMOBILE »

2018 - FRANCE
(Décret du 14 octobre 2018)

RENFORCEMENT DE LA REGLEMENTATION SUR

« LA PLACE DE L'HOMME DANS LA CITE »

INTEGRATION DU

« CODE DE LA RUE »

AU CODE DE LA ROUTE

**2024 - FRANCE
INTEGRATION DU CONCEPT DE
« MOBILITÉ ALTERNATIVES »**

**DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME
[S.Co.T.] - [P.L.U.]**

**PLANS DE DEVELOPPEMENT URBAINS
[P.D.U.]**

**PLAN D'ACTION DES MOBILITES ACTIVES
[P.A.M.A.]**

